

- V. La Lettre d'acceptation académique de l'institution mexicaine destinataire
- VI. La Copie du titre professionnel du dernier diplôme obtenu
- Pour les séjours de recherche, une copie du dossier académique attestant que vous terminez ou que vous participez à un programme de maîtrise ou de doctorat
- VII. Une Copie de l'acte de naissance
- VIII. Une Copie d'un passeport valide ou d'une pièce d'identité officielle avec photo
- IX. Un Certificat médical délivré par un établissement de santé public ou privé, valide trois mois avant la présentation de la demande, indiquant que le postulant est en bonne santé et certifiant qu'il est apte à voyager à l'étranger et à y faire des études. Les analyses cliniques ne seront pas acceptées.
- X. Quatre (4) photos récentes, originales (non imprimées), de face, sur fond blanc, 3 cm x 3 cm, avec le nom et la nationalité au dos.
- XI. La Lettre d'acceptation, avec signature du postulant, dans laquelle il accepte les conditions générales du programme.
- XII. Lorsque l'espagnol n'est pas la langue maternelle du postulant, une preuve de connaissance approfondie de l'espagnol, doit être délivrée par une université ou un centre d'enseignement pour son accréditation, qui valide un niveau minimum de B2, dans le cadre européen commun de référence.

Aucun dossier incomplet ou diplôme original ne sera réceptionné

PROCESSUS DE SÉLECTION :

La préférence sera accordée aux candidats qui:

- N'ont pas bénéficié d'une bourse du Gouvernement mexicain ultérieurement
- Choisisent un programme lié aux questions prioritaires pour le développement de leur pays et ayant un caractère stratégique pour le Mexique.

NB : La priorité sera donnée aux Programmes Académiques liés aux Secteurs de la Santé, de l'Education, de l'Energie, de l'Environnement et / ou des Télécommunications.

- Effectuent ou font des recherches qui ne sont pas menées dans leur pays d'origine
- Effectuent ou font des recherches dans des institutions situées dans les États de l'intérieur de la République Mexicaine
- Sont des Professeurs ou des Chercheurs d'Institutions Publiques d'Enseignement Supérieur et de Centres de Recherche Scientifique dans leur pays
- Sont des Fonctionnaires chargés de domaines ou de programmes présentant un intérêt particulier pour leur pays

Les demandes qui satisfont à toutes les exigences peuvent faire l'objet d'un examen par les Autorités de leur pays respectif, au moyen d'un processus de présélection. **Dans ces cas, le Gouvernement mexicain évaluera uniquement les dossiers présélectionnés.**

CRITERES DE SELECTION :

- Excellent cursus académique du candidat dans le domaine dans lequel il compte faire ses études
- Compatibilité entre le parcours académique et professionnel du candidat et le domaine dans lequel il souhaite se spécialiser au Mexique
- Importance des études et leur impact direct sur le développement du pays du postulant.

NB : La présentation de la lettre d'acceptation de l'institution mexicaine, du formulaire de candidature et / ou de la documentation complète n'implique pas l'obtention automatique de la bourse. Tous les candidats seront soumis au processus de sélection décrit dans cette convocation.